

**Nombre**

de conseillers en exercice	7
de présents	5
de votants	5

**N° 6/2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 08/04/2024**

**OBJET : VOTE DU TAUX DES TAXES**

L'an deux mille vingt quatre et huit avril à 9 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Eric MALHERBE, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Nicolas PERRET, MME Valérie CHAYLA

Étaient absents : , Roger BRUN, MME Josyane PAGES

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Nicolas PERRET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter le taux des taxes locales pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les taux des taxes pour l'année 2024 :

‣ Taxe foncière ( bâti )	28.34
‣ Taxe foncière ( non bâti )	57.99
‣ Taxe d'habitation	7.58

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre  
Fait à MARCHASTEL le 8 avril 2024  
Le Maire

